

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

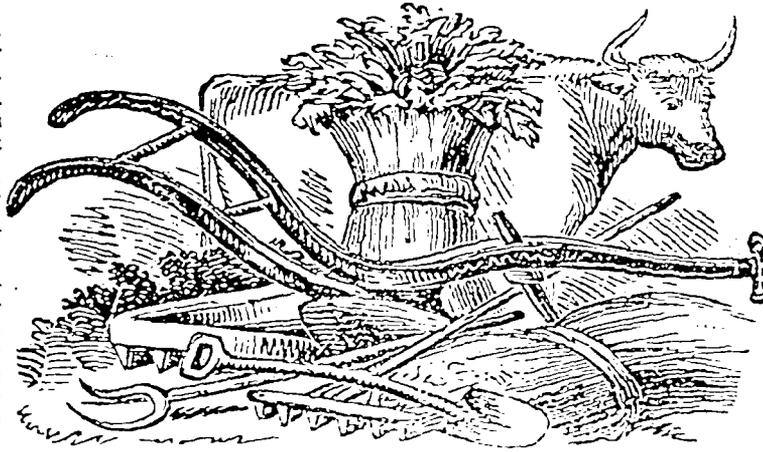
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arrangements devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2ème insertion, etc 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Les annonces qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

CAUSERIE AGRICOLE

Résumons aujourd'hui, les principes posés dans nos deux dernières causeries.

Le point de départ de toute amélioration culturale n'est la production du fumier. Avec beaucoup de fumier, il est impossible de ne pas obtenir des récoltes plus abondantes que par le passé; puisque l'engrais répare sans cesse les pertes que la terre subit par la production des végétaux.

Par conséquent nous améliorerons notre agriculture non pas précisément en faisant de grandes dépenses mais simplement en faisant beaucoup de fumier. Quelque soient les moyens employés, ils sont tous bons s'ils atteignent le but complètement et économiquement, c'est-à-dire s'ils donnent une masse d'engrais considérable au plus bas prix possible.

Quelques agriculteurs pensent qu'avec du capital, il est impossible d'arriver à une forte production d'engrais. Ils n'ont pas tout-à-fait tort; mais nous ne pouvons dire qu'ils ont raison. Cela dépend de la manière d'envisager la question.

S'ils veulent passer instantanément, sans transition, d'une culture pauvre à une culture riche, il n'y a pas de succès possible sans capital; et ce dernier devra être d'autant plus élevé que la transformation sera plus complète. Dans une culture pauvre, sur une terre épuisée, le manque d'engrais est l'unique cause de l'affaiblissement continu des récoltes. L'amélioration rapide d'une semblable terre est d'une impossibilité complète, dans la plupart des situations, sans de nombreux achats d'engrais, pour lesquels il faut nécessairement des déboursés assez considérables.

Mais bien différente est l'amélioration lente et graduelle d'une exploitation agricole. Ici, on demande au temps ce qu'on demande au premier lieu on demande à l'argent. Les succès ne sont pas aussi rapides; mais en revanche ils sont sûrs. Ce système a d'ailleurs l'avantage de s'adapter admirablement à la généralité des situations en Canada et en beaucoup d'autres contrées. Tout le monde reconnaît que l'agriculteur cultive mal parce qu'il est pauvre.

Partant de ce dernier fait, nous avons étudié les situations et les moyens d'action du cultivateur pauvre et nous en sommes arrivés à ces trois conclusions :

1o. Tout cultivateur peut, s'il le veut, augmenter ses engrais, sans nourrir plus de bétail qu'il n'en nourrit actuellement, sans lui donner une alimentation plus abondante; mais simplement en recueillant toutes les déjections solides et liquides de ses bestiaux et en les conservant avec un soin convenable jusqu'au moment de l'emploi, lequel ne doit pas se faire trop attendre.

2o. Cette première amélioration étant effectuée, le cultivateur distribue sur ses champs en culture une plus forte dose de fumier, et la fécondité de la terre subit une augmentation notable. Les récoltes deviennent plus abondantes et une partie de la surface affectée à la production des grains peut être transformée en prairie artificielle, en même temps que l'exploitant laboure et livre à la culture les portions de prairie naturelle trop vieilles. L'introduction des fourrages artificiels permet de donner aux bestiaux une nourriture plus abondante, et même d'augmenter leur nombre; de là augmentation proportionnelle de la masse du fumier. Peu à peu, les prairies artificielles qui, au début, ne couvraient qu'une faible étendue, sont cultivées sur une plus grande échelle.

3o. Bientôt le volume des engrais obtenus des animaux devient tel que l'améliorateur peut consacrer une petite partie de ses champs à la production des racines: navets, carottes, betteraves, panais ou patates. Au début, la culture de ces racines ne prendra qu'une bien faible étendue de sol; mais l'amélioration ne tardera pas à progresser, tant sous le rapport de la richesse que sous celui de l'amélioration et du nettoyage; si bien que chaque année donnera au cultivateur les moyens d'étendre la surface consacrée à ces plantes fourragères.

Les personnes qui veulent voir clair dans leurs affaires nous demanderont peut-être combien il faudrait d'années

pour arriver à cet heureux résultat? Nous confessons ici bien humblement qu'il nous est impossible de répondre à cette question d'une manière satisfaisante, et bien d'autres que nous se trouvent dans la même impossibilité. Les circonstances qui peuvent retarder ou accélérer la marche de ces améliorations sont tellement nombreuses et souvent si difficiles à prévoir, qu'il serait bien téméraire celui qui entreprendrait une telle besogne et voudrait donner une solution générale.

Tout ce que nous pouvons dire c'est que le cultivateur actif, économique et intelligent arrivera plus vite que celui qui possèdera ces qualités à un moindre degré. Il se perd dans la plupart des exploitations rurales une énorme quantité de matières fertilisantes d'une très-grande richesse. Cette déperdition n'aurait pas lieu, si l'on était convaincu que ces riches substances agissent admirablement sur la fertilisation des terres.

Les cendres et la suie sont de tous les engrais ceux que l'on perd le plus communément. Le cultivateur canadien brûle d'énormes quantités de bois de toute espèce et surtout de bois franc; car il aime la chaleur et un bon feu bien ardent le réjouit. Le climat rigoureux de nos hivers, l'oblige donc à brûler beaucoup de bois et par conséquent à faire beaucoup de cendres et de suie. Dans nos localités les cendres sont employées pour les lessivages et la confection des savons indigènes. Mais la potasse à peu près seule est extraite des cendres; et, ces dernières, quoique d'une valeur moindre, ne sont pas cependant sans valeur fertilisante. Tout au contraire, la science et les bonnes pratiques nous démontrent que les cendres lessivées agissent admirablement sur la production des grains et des fourrages. La suie agit à peu près de la même manière.

Au lieu de perdre ces matières, le cultivateur intelligent les recueillera avec soin et les mélangera avec ses fumiers d'étable. En agissant ainsi, il en augmentera non-seulement la quantité, mais encore et surtout la qualité. De nombreux essais nous ont prouvé que vingt voyages de fumier de ferme associés à vingt-cinq minots de cendres et de suie produisent autant d'effet que quarante voyages de fumier employés seuls. Après cela est-on excusable de laisser à la voirie ou de jeter dans les chemins des matières douées d'une aussi grande puissante fertilisante?

Mais ce n'est pas tout, les eaux de savon, de lessive contiennent tous les principes les plus propres à favoriser la croissance vigoureuse de la plupart des plantes généralement cultivées; employées en arrosage sur les tas de fumier, elles régularisent leur fermentation et augmentent leur richesse. Malgré leurs qualités ces eaux ne sont pas mieux traitées que les cendres et la suie, on les perd avec une égale impuissance. Il y a sans doute des cultivateurs qui ne perdent ni les cendres, ni la suie, ni les eaux de lavage; mais ce ne sont que de très rares exceptions.

Nous passons sous silence une foule d'autres débris de toutes sortes, fruits gâtés, mauvaises herbes, etc., qui tous contribueraient dans une forte proportion à augmenter la masse des engrais.

Les vieux mortiers provenant des démolitions, sont de riches substances qui agissent sur les terres comme amendements et comme engrais. L'usage veut que ces mortiers ne soient propres qu'à combler les ornières dans les chemins boueux. Les bons cultivateurs pensent autrement et nous sommes tout disposé à leur donner raison. Les plâtres, ou les vieux mortiers s'écrasent vite et s'améliorent que très peu les chemins; tandis qu'étendus en couches minces sur les champs ou mélangés intimement avec les fumiers

d'étable leurs effets sont autrement avantageux et durables.

Mais que dirons-nous de la masse incalculable d'engrais fournie par la mer aux cultivateurs du littoral? Ils ont les plantes marines, varechs et autres, les vases de mer, le poisson ou ses débris. C'est une mine inépuisable qui ne demande qu'à être exploitée et dont l'utilisation est des plus faciles, puisqu'on n'a qu'à étendre la main. Ici, pas le moindre déboursé; les engrais attendent qu'on veuille bien les employer; ils sont accessibles en toutes saisons: l'hiver, l'été, l'automne et le printemps.

Les mortes-saisons ne sont pas rares sur la ferme; très-souvent les hommes et les attelages restent inoccupés ou à peu près. Pourquoi ne les emploieraient-on pas à l'extraction et au transport des engrais fournis par la mer. La journée est alors peu précieuse, le travail s'exécute à bon marché et le prix de revient de ces engrais serait peu élevé. Si les animaux de traits sont fatigués, on peut ne les faire travailler qu'une demi-journée par jour, ne leur donner que des charges légères; enfin tous les attelages et tous les bras peuvent être occupés à cette utile besogne durant les basses mers. Le poisson seul exige plus de rapidité dans le charroyage; mais l'ouvrage est bien vite terminé.

Les engrais de mer sont très-riches, plus riches même que le fumier d'étable, du moins c'est ce que constatent les analyses chimiques et les résultats obtenus par la pratique. Devant ces deux autorités compétentes, il est impossible de ne pas croire à l'exactitude de ce fait. Recueillir ces engrais et les soumettre à une manipulation judicieuse serait donc pour le cultivateur du littoral des grandes eaux une admirable spéculation.

Plusieurs agriculteurs ont déjà compris les avantages des engrais de mer et ils en font grand usage pour la fertilisation de leurs terres; mais cette pratique n'est pas assez générale. Cinq ou six cultivateurs par paroisse, dix au plus, font un usage fréquent du poisson, du varech et rarement des vases. C'est trop peu et nous voudrions que la pratique se généralisât à tous les habitants du bas du fleuve, au nord et au sud.

Nous avons été douloureusement surpris que le gouvernement ait cru devoir faire des réglemens pour déterminer les lieux où doivent être ou plutôt où ne doivent pas être déposés les débris de poissons dans nos grandes pêcheries du Golfe. Cela ne recommande pas l'esprit de progrès de nos cultivateurs. N'auraient-ils pas dû s'emparer au plus tôt de ces débris et les transporter sur les champs. Là, ils n'auraient incommodé aucune industrie et ils auraient produit d'abondantes récoltes. La côte de Gaspé est riche par ses pêcheries; mais elle le serait encore davantage par une culture plus intelligente.

Les cultivateurs éloignés des bords du fleuve sont privés des abondants engrais qu'ils y trouveraient; mais ils ont à leur disposition beaucoup d'autres matières fertilisantes qu'ils oublient totalement. Ils ont, par exemple les débris de tannerie, poils et morceaux de peaux imprégnés de chaux dont la valeur comme engrais est très-élevée. Pourquoi les perdent-ils? Ne devraient-ils pas les recueillir avec le plus grand soin? Cependant nous devons reconnaître, à leur honneur, qu'en général ils ont plus avancé que les précédents, que le progrès a, depuis quelques années, pénétré chez eux et qu'ils avancent rapidement. Espérons que ce mouvement va se généraliser. Pour nous, l'amélioration de la culture est l'œuvre la plus patriotique que nous puissions entreprendre.

Tous les engrais que nous avons énumérés et beaucoup d'autres que nous passons sous silence augmenteront dans

une énorme proportion les moyens d'enrichir nos terres. L'amélioration qui aurait été si lente sans eux deviendra très rapide avec leur concours.

REVUE DE LA SEMAINE

Dans notre Revue du 2 novembre, nous disions, en parlant de l'expropriation des monastères et des couvents de Rome, que le gouvernement piémontais n'avait pas encore osé recourir à la force pour mettre la dernière main à cette iniquité ; jugeant en même temps les autorités italiennes d'après leurs antécédents, nous exprimions notre crainte qu'elles n'en vissent aux dernières extrémités.

Nous ne nous trompions pas. En effet, le 7 octobre a commencé l'œuvre infâme. Un certain colonel Garavaglia, accompagné de deux officiers, d'un notaire et d'une vingtaine de soldats, s'est présenté d'abord à la porte du couvent des Carmélites de Sancta-Theresa, puis de celui des Camaldules. Ces deux ordres de religieuses sont cloîtrés. A la sommation du colonel demandant l'entrée de ces couvents au nom du roi, il lui fut répondu que les religieuses étaient soumise à la clôture papale et qu'elles ne pouvaient ouvrir que sur un ordre émané de l'autorité ecclésiastique. A toutes les sommations, il reçut la même réponse.

Alors, sur l'ordre de leur chef, les sbires onfoncèrent les portes à coups de haches et pénétrèrent dans le sanctuaire des servantes du Seigneur. Après quoi, les saintes femmes furent averties qu'elles avaient huit jours pour se retirer et qu'on leur accordait une petite pension en échange de leur maison bien-aimée.

A la vue de cette spoliation, le secrétaire du vicariat prononça la protestation suivante :

« Maintenant, dit-il, que le sacrilège attentat est consommé, maintenant qu'à coups de hache et de marteau on a renversé le refuge sacré des vierges du Seigneur, foulant ainsi aux pieds les droits sacrés de la propriété, je proteste au nom de la religion outragée, au nom de l'humanité, au nom de ces pauvres femmes sans défense. »

Voilà un bel exploit pour les autorités piémontaises. Incapables de lutter contre des adversaires sérieux, elles s'en prennent sur de faibles femmes. Nous aussi, catholiques, nous protestons contre cet acte inique, contre ce vol à main armée. En agissant ainsi, Victor-Emmanuel ne vole pas seulement les citoyens romains, mais il vole encore et surtout les catholiques du monde entier. Les couvents de Rome ne sont pas des biens nationaux ; ils ont été en partie bâtis et aujourd'hui ils sont entretenus presque totalement avec l'argent de tous les peuples catholiques de l'univers. Ce sont des propriétés internationales sur lesquelles le gouvernement italien ne peut pas mettre la main. Tous les gouvernements étrangers doivent aide et protection à leurs nationaux ; ils ont le droit et c'est leur devoir d'intervenir et de prendre en mains la défense de leurs intérêts. Ah ! si chacun faisait son devoir, comme le Roi-voleur serait bientôt puni de ses spoliations à main armée.

Mais tout n'est pas larmes et angoisses dans la vie de l'illustre Pie IX. Pendant que les méchants font subir à notre Chef vénéré, et avec lui, à toute l'Eglise, les outrages les plus sanglants, la Divine Providence ménage souvent à l'Auguste prisonnier du Vatican de bien douces émotions. Il a reçu d'abord les adresses et les députations de l'Eglise Universelle, et en dernier lieu 48 députés Français à l'Assemblée Législative, ayant à leur tête Monsieur de Belcastel, ont protesté de leur dévouement au Saint-Siège. Le

Saint-Père a été on ne peut plus sensible à cette marque de sympathie, et, dans sa réponse, après avoir loué leur foi et leur piété, il exprima l'espoir que le plus grand nombre de leurs collègues, touchés du désir du bien solide et vrai de l'Eglise et de la patrie, arriveront à partager leurs convictions et leur donneront le concours de leurs forces.

Victor-Emmanuel éprouve toujours une excessive répugnance à venir habiter Rome. Il a comme un pressentiment des malheurs qui l'y attend. C'est bien malgré lui qu'il y a fait deux rares apparitions de quelques heures, et il a fallu toutes les instances de ses ministres pour l'y contraindre. Il a même déclaré formellement qu'il ne passerait pas l'hiver à Rome. Les ministres déplorent cette décision, tout en l'acceptant ; mais ils voudraient que le Roi vînt ouvrir les délibérations du Parlement dans une séance solennelle. Victor-Emmanuel s'en défend de toutes ses forces et les sociétés secrètes qui l'ont soutenu en manifestent du mécontentement. Est-ce le commencement des châtimens qui l'attendent ? On annonce que le roi d'Italie doit se rendre à Rome le 27 novembre pour l'ouverture des Chambres.

Le comité des *Vieux-Catholiques* de Munich a donné le 19 octobre un banquet à l'ex-Père Hyacinthe. Qui se ressemblent se rassemblent. Munich est la capitale de la Bavière et la Bavière a été de tout temps le pays des conspirations et des sociétés secrètes. Il n'y a rien d'étonnant que les ennemis de l'Eglise y soient si choyés. Un des ministres bavaurois a cru de son devoir de présenter lui-même un toast au moine défrôqué.

L'*Internationale*, cette société diabolique dont le but est de détruire tout ce qui est bien, grand et noble en ce monde, et qui compte en Europe et même en Amérique de si nombreux adhérents, a longtemps fait patte de velours pour tromper les peuples. Aujourd'hui elle démasque en partant ses batteries ; elle se trouve assez forte pour montrer sa face hideuse. Elle déclare publiquement qu'en matière religieuse on doit combattre le catholicisme par toutes sortes de moyens et appuyer le protestantisme. Cela ne nous surprend pas, c'est le thème ordinaire de toutes les sociétés secrètes : *Guerre au catholicisme*.

En France, la nomination de Monseigneur Guibert, au siège de Paris, est un événement considérable qui réjouit le cœur des serviteurs dévoués du Saint-Siège. Mgr. Guibert est déjà connu par son attachement inébranlable au dogme de l'Infaillibilité, et nous prévoyons une ère de prospérité pour l'Eglise de Paris. Un des premiers actes du vénéré prelat a été la substitution de la liturgie romaine à la liturgie parisienne. Cet acte n'aura peut-être pas le don de plaire aux catholiques-libéraux et aux gallicans ; mais nous, qui sommes ultramontains, et qui nous glorifions de l'être puisque par là nous nous rapprochons de plus en plus de l'Auguste Pie IX, nous nous réjouissons sincèrement de cette heureuse substitution. C'est un nouveau trait d'union entre la France catholique et la Rome de Pie IX dont nous augurons les plus heureux résultats.

Les guérisons miraculeuses continuent. Dans notre dernier numéro nous annonçons la guérison d'une pauvre femme, obtenue le 25 septembre par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes. Le 28 du même mois, un miracle semblable eut lieu au Pèlerinage de Poot main. Une religieuse, privée de la voix depuis quatre ans, à la suite d'une affection du larynx, contre laquelle tous les remèdes avaient échoué, fut guérie subitement aux pieds de la statue élevée sur le lieu où la Sainte Vierge était apparue. Une foule nombreuse s'y était rendue en procession, et pendant le chant de l'*Ave Maria Stella*, la bonne religieuse recouvra

instantanément la voix. Le 9 octobre autre guérison miraculeuse. La tombe de M. Viannay, le bienheureux curé d'Arc a été le théâtre du prodige. Une dame de Chalon, malade depuis quatre ans et alitée depuis onze mois, fit une pousinée sur la tombe du saint prêtre où on la transportait tous les jours. Au dernier jour de la neuvaine, lorsqu'on faisait les dernières prières, elle s'est trouvée tout-à-coup guérie.

Si l'on en croit les derniers journaux de France, Monsieur Thiers ne se contenterait plus de la présidence de la République française, ce serait trop peu pour ses hautes capacités. Il vise à devenir Grand-Prêtre ou encore Pape de France. Ainsi M. Thiers veut mettre la main partout et s'immiscer dans les affaires religieuses; il prétend, par exemple, avoir le droit de nommer des évêques et des archevêques, sans que les autorités ecclésiastiques n'aient rien à y voir.

D'après le concordat passé entre François Ier, roi de France, et le Saint-Siège, le chef de l'Etat a bien le droit de présenter les candidats aux sièges épiscopaux, mais le Pape seul peut les nommer. C'est donc une usurpation de la part de M. Thiers. Il ne lui resterait plus maintenant qu'à ordonner les prêtres et sacrer les évêques, et dire que M. Thiers est luthérien!

Le Duc d'Harcourt qui avait quitté son poste d'ambassadeur auprès du Saint-Siège est retourné à Rome reprendre sa position après l'expiration de son congé.

Une dépêche télégraphique nous annonce qu'il doit y avoir à Dresde dans le royaume de Saxe, une conférence de diplomates pour aviser aux moyens de mettre à néant les projets de l'Internationale, en recourant aux mesures les plus rigoureuses s'il le faut.

Aux Etats-Unis, les faits les plus importants sont les arrestations des voleurs des deniers publics et les élections pour l'assemblée législative et le Sénat. Le 7 courant, un mandat d'arrêt a été lancé contre Thomas Fields accusé d'avoir obtenu frauduleusement de la trésorerie près d'un demi-million de dollars, et le 9 un second mandat d'arrêt a été émané contre Ingersoll accusé de la même offense, la période du premier mandat étant expirée.

Les élections ne seront pas favorables aux démocrates. A New York même, leur boulevard, ils perdent beaucoup de terrain. Une dépêche télégraphique annonce que les républicains ont certains d'y élire tous leurs candidats. L'immoralité et les malversations des démocrates américains méritent bien ce châtiement.

Monsieur Taché a reçu le 9 novembre ses bulles qui le créent archevêque des territoires de l'Ouest.

La législation de la Province de Québec est en pleine activité. L'Hon. M. Blanchet a été élu, sans opposition, Orateur de l'Assemblée Législative.

Le 8 a été lu le discours du Trône; en voici le résumé:

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la Législature, le discours constate que les quatre années qui viennent de s'écouler démontrent que les habitants de la Province de Québec désirent profiter des avantages que leur offre notre nouvelle constitution pour le développement des ressources de cette partie du pays. Il fait connaître ensuite que la législation qui a été faite en faveur des sociétés de colonisation et des chemins à lisses de bois et de fer promet les plus heureux résultats pour notre commerce, notre agriculture et notre industrie. Puis il annonce que les règlements pas-cà pour la vente et la coupe des bois ont produit une augmentation considérable des revenus, ce qui a permis de pousser vigoureusement la confection des chemins

de colonisation.

Il arrive ensuite au sujet de l'immigration, en annonçant que le gouvernement a nommé plusieurs agents d'immigration et que les travaux de ces agents ont déjà obtenu les plus heureux résultats. "Ce sujet de l'immigration, dit-il, étant dans les attributions du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux, a présenté dans l'origine des difficultés, mais notre gouvernement espère que la meilleure entente règnera bientôt.

Plus loin il constate que les lois concernant l'administration de la justice sont susceptibles d'améliorations et que des mesures seront soumises à cet égard.

Le sujet de l'arbitrage vient en dernier lieu. Le discours du Trône exprime l'espoir que la Province de Québec ne sera pas sacrifiée dans cette importante question et que justice lui sera rendue. Nous l'espérons également; mais pour cela faisons valoir nos droits et ne négligeons aucun des moyens que nous met en mains la constitution.

Le 9 la séance a été assez orageuse. M. Mailhot député des Trois-Rivières a proposé l'adoption du Discours du Trône secondé par M. Lyoch.

M. Joly, député de Lotbinière, a ensuite pris la parole. Il se montre peu satisfait du discours du Trône et trouve à redire sur chaque paragraphe. Il accuse les ministres de vouloir continuer à gaspiller le surplus qui nous reste en caisse. Sur le sujet de l'immigration, il ne voit rien qui mérite d'être mentionné. Un Belge est arrivé, dit-il, et plusieurs sont en route; voilà tout. Quant à l'arbitrage, il accuse le gouvernement de servilité à l'égard de l'autorité fédérale; à son avis, ce gouvernement n'est qu'une succursale de celui d'Outawa.

M. le Dr. Larocque vient ensuite; puis M. Laurier. Ce dernier fit un long discours. Il dit que l'on a fait du pays un tableau trop attrayant, que l'on s'est trop complu à étaler notre bonheur, notre prospérité et nos prétendues richesses; que tout cela n'existe que sur le papier. Lui, au contraire, voit noir où les autres voient rose. Il montre notre commerce vacillant et craintif, notre industrie étiolée, notre agriculture routinière et dit que la brillante description de l'adresse n'est qu'un vain mirage. Il compare ensuite nos richesses à celle de Tantale et dit que nous mourrons de faim sur nos immenses trésors. Le tableau qu'il fait de notre pauvreté est horriblement sombre et nous croyons qu'il l'a noirci à dessein.

L'Hon. M. Chauveau répondit aux orateurs que nous venons de nommer. Il a protesté contre l'accusation de servilité lancée par M. Joly sur la question de l'Arbitrage et a démontré son injustice. Dans toute cette affaire, dit-il, le gouvernement a le droit de réclamer le mérite du devoir accompli avec mesure et prudence. Quant à l'immigration, ce n'est pas au bout de six mois ou d'un an qu'on peut en cueillir tous les fruits, et il faut tenir compte des difficultés et de la lenteur naturelle des faits de ce genre.

Plusieurs autres orateurs prirent alors la parole, les uns pour, les autres contre le gouvernement et les réparties se succédèrent assez vivement de part et d'autre. Enfin le tout s'est terminé par l'adoption pure et simple de l'adresse.

La séance de 10 a été peu intéressante, tout s'est borné à la présentation de quelques pétitions, entre autres celle de M. Fournier contestant l'élection de M. Lavallée dans le comté de Joliette; et celle de M. Brigham contestant l'élection de M. Robitaille dans le comté de Beauport.

Il y a eu aussi quelques avis de motions, entre autres celle de M. Dorion pour le 10 courant demandant qu'il soit donné instruction au Comité Permanent de l'Agriculture.

de l'immigration et de la Colonisation de s'enquérir s'il ne serait pas opportun d'amender les lois actuelles et d'y introduire certaines autres dispositions.

Culture du Millet des oiseaux ou "Canary-grass"

Comme nous l'avons promis à notre correspondant H. T., nous donnons aujourd'hui pour l'information de nos lecteurs quelques notions sur la culture de cette plante.

Le millet des oiseaux, ou alpiste dont le nom botanique est *Phalaris des Canaries* et le nom anglais *Canary-grass* est une plante de la famille des graminées, comme tous les millets.

Le principal usage de cette plante consiste dans l'emploi de sa graine pour la nourriture des oiseaux et cet usage a suffi pour motiver des cultures assez importantes en Angleterre, en France et depuis quelques années en Canada principalement autour des villes.

Aux Canaries, d'où ce millet a d'abord été importé, son grain féculent a été appliqué à la nourriture de l'homme.

En Europe, on a même proposé l'alpiste comme fourrage pour les animaux. Sa croissance rapide le rend, en effet, très-propre à entrer dans les mélanges de fourrages précoces; mais les avis sont très-partagés sur sa valeur nutritive. Quelques agriculteurs le considèrent comme trop grossier; tandis que d'autres prétendent qu'il constitue un excellent fourrage pour les chevaux et les bêtes à cornes.

Le grain du millet des oiseaux donne une féculé (empois) d'une extrême finesse qui l'a fait employer pendant quelque temps pour l'encollage des toiles fines.

Le *Canary-grass* végète bien sur les sols sablonneux de moyenne fertilité. Il est moins exigeant et plus rustique que le millet ordinaire.

La rapidité de sa végétation lui permet de réussir sous un grand nombre de climats, et, quoique originaire des pays chauds on le rencontre dans des contrées très-éloignées de son pays d'extraction. Il ne lui faut pour réussir que deux mois et demi à trois mois de fortes chaleurs. Sous ce rapport, le climat du Canada lui convient parfaitement et nous ne voyons pas pourquoi les consommateurs demandent à l'étranger un article qu'ils pourraient si bien produire dans leur patrie.

Si la terre sur laquelle on a l'intention de semer le millet n'est pas assez riche, il faudra l'engraisser. Le fumier de ferme très-décomposé, les mélanges de cendres, de poudre d'os et de fumier sont particulièrement favorables à cette plante. Il va sans dire que pour obtenir des succès, on ne doit négliger aucun des moyens nécessaires en pareil cas.

Le millet demande un sol meuble. Si on le sème sur un terrain léger, un seul labour suffit; mais si la terre est plus consistante, il faudra que le nombre de labours ou de bêchages soit assez considérable pour produire l'ameublissement complet de la couche arable. Dans tous les cas, nous ne conseillerions jamais, du moins pour nos localités, les semis en terre forte. Il a, en cela, les mêmes exigences que le blé d'Inde.

Si l'on a à choisir parmi différentes espèces de graines, on préférera toujours celle qui a mûri sur pied, sa force végétative est beaucoup plus vigoureuse. Les premières semences se feront nécessairement avec des graines achetés et dont la provenance et le mode de récolte sont inconnus, il faudra bien se contenter de ces graines. Mais dès l'année suivante, on devra récolter soi-même sa graine et ne la cueillir que lorsqu'elle sera parfaitement mûre.

Pour hâter la germination des graines, il faudra les faire tremper dans l'eau pendant une journée avant de les semer,

afin de ramollir leurs enveloppes.

Les semences se font au commencement de juin ou à la fin de mai, quand les gelées ne sont plus à craindre. Si le temps est à la sécheresse on ne devra semer que le matin ou le soir; mais si le temps est couvert on peut semer à toute heure du jour. On recouvre légèrement à la herse ou au râteau pour les petites étendues.

La quantité de graines par arpent est de 6 à 7 pots que l'on répand à la volée ou en lignes. Ce dernier mode est préférable.

Pendant le cours de la végétation on fera des sarclages et des éclaircissements nécessaires au nettoyage du sol et à la bonne venue de la plante. Le millet ne végète parfaitement que s'il y a un espacement convenable entre chaque pied, soit 2 pouces environ.

Dès que les panicules jaunissent on fait la récolte.

Comme la culture de cette plante n'est encore que peu connue, on devra d'abord n'en faire l'essai que sur une petite étendue.

Comptabilité agricole

Est-il jamais entré dans l'esprit d'une personne sage et raisonnable que le plus petit commerçant pût tenir le négoce le plus minime sans se rendre compte de ce qu'il achète et de ce qu'il revend? En commençant l'année, ne doit-il pas savoir ce qu'il apporte dans son industrie, de quelle somme il aura besoin, et au bout de l'an ne fait-il pas la balance de la recette et de la dépense? Cette proposition est incontestable; elle est incontestée.

Le cultivateur n'est-il pas un industriel? Son industrie consiste à produire, à aussi bon marché que possible, puis à vendre ses produits dans les conditions les meilleures. Comment cet industriel saura-t-il au bout de l'an s'il a gagné, s'il a perdu? Question, remarquez-le bien, question pour l'industriel du vie ou de mort. La routine ou l'ignorance répondra: Le cultivateur verra le fond de sa bourse et saura bien vite s'il a perdu ou gagné; rien n'est plus simple, plus facile!

Je réponds: rien n'est moins juste, rien n'est plus faux. Il a des écus dans sa bourse au bout de l'an..... Donc, il a gagné. Mais s'il a vendu ses animaux, si son outillage agricole est hors de service, s'il n'a pas suffisamment de quoi recommencer et que le fourrage lui fasse défaut au milieu de l'hiver, il est complètement ruiné.

Pour connaître où il en est, le cultivateur doit tenir un compte exact de ce qu'il apporte, de ce qu'il dépense, de ce qu'il a reçu ou de ce qu'il a en provision: bétail, outils, foin, paille, semences, denrées nécessaires à la nourriture de la famille.

Ces vérités, nous y revenons souvent; de plus nous proposerions aux Sociétés d'agriculture d'offrir des primes à ceux de ses membres qui pourraient présenter aux Sociétés d'agriculture auxquelles ils appartiennent un état détaillé de leurs recettes et de leurs dépenses, dans l'exploitation de leurs fermes.

En établissant une pratique régulière de comptabilité agricole, chaque cultivateur, au bout de l'année, pourrait se demander: Ai-je gagné? Ai-je perdu? Et c'est au moyen de la comptabilité seule qu'il pourra se faire une réponse satisfaisante.

Fenil

Cette dénomination s'applique aux greniers dans lesquels

ou rentre et entasse les foin. Le plus ordinairement, ces greniers se trouvent au-dessous des habitations des animaux.

En thèse générale, le foin se conserve bien mieux dans des meules bien faites que dans des granges trop fermées ou des greniers mal planchés. Dans les granges il y a souvent de l'humidité et peu de facilité pour renouveler l'air concentré de l'intérieur; dans les greniers la masse du foin est trop souvent exposée à une double cause d'altération, car elle reçoit d'en bas les émanations malfaisantes qui s'échappent des étables, écuries ou bergeries, et par la toiture l'action directe de la chaleur solaire, quand les bâtiments ne sont pas couverts en paille ou en roseaux, mauvais conducteurs de calorique.

L'entassement du foin dans des fenils convenablement disposés et présentant toutes les conditions nécessaires à la bonne conservation du fourrage présente, sous le rapport de la commodité, quelques avantages; mais le foin y vieillit très-vite. Par surcroît, on ne peut jamais le presser assez pour que, par suite d'un affaîsissement spontané, très-rapide, il n'offre pas une très-large surface à l'action desséchante de l'air et du soleil; les gouttières qui s'établissent par la toiture pénètrent certaines parties de la masse et les pourrissent; les foin placés contre les murs perdent beaucoup de leur valeur alimentaire, car nous venons de dire combien se dépréciaient ceux qui se trouvent sous le toit.

Dans tous les tas de foin, il se produit des pertes d'autant plus considérables que l'air en pénètre plus facilement la masse. Cette cause de pertes a été appréciée d'une manière toute particulière par M. J. Sinclair. D'après ce savant agronome, la déperdition est de 5 lbs. sur 100 à la fin du premier mois qui suit la récolte; elle est de 10 lbs. sur 100 aux environs de février suivant, et de 20 lbs. sur 100 trois à quatre mois plus tard. A partir de cette époque les pertes sont moins considérables. Cela se comprend; le foin est vieux alors, et ne peut pas perdre la jeunesse qu'il n'a plus, c'est-à-dire les principes alimentaires que le temps lui a enlevés. Eh bien; ces pertes sont plus rapides dans les fenils qu'à la meule, sans préjudice des autres causes d'altérations dont nous avons parlé.

La Constipation

La constipation n'est parfois qu'un symptôme de maladie; dans ce cas, c'est au vétérinaire à en connaître, à en combattre la cause. D'autres fois, elle est en quelque sorte la maladie elle-même et peut être hygiéniquement combattue sans le secours de l'homme de l'art.

Dans le tout j'une âge, dès les premiers jours de la vie, souvent la constipation affecte les nourrissons de la jument, de la brebis qu'on tient à un régime sec, échauffé, dans des habitations aérées ou peu salubres; elle est très-commune aussi chez les veaux, quand on les prive du premier lait de la mère, de celui qui renferme le principe purgatif destiné par la nature à débarrasser l'intestin des nouveau-nés des matières qui s'y étaient accumulées avant la naissance.

Peu grave en général, cette affection s'annonce par des efforts expulsifs réitérés, mais inutiles. Il faut y remédier, sans attendre, en administrant des lavements composés d'eau tiède tenant en dissolution du gros miel, et en faisant boire de quatre en quatre heures, trois ou quatre cuillerées d'huile d'olive, chaque fois, au poulain ou au veau; une cuillerée suffit pour l'agneau. Cette potion, si simple, détermine ordinairement, après dix ou douze heures une purgation légère dont le résultat est la guérison du petit ma-

lade.

Chez les animaux plus âgés, il y a lieu de modifier le régime, de le rendre momentanément moins riche ou moins excitant, de donner des bouettes, d'administrer des lavements et des breuvages composés de la même manière, d'une décoction nitrée de graine de lin. Les lavements insalubres seront assainis s'il y a lieu, et, si l'on est au temps des chaleurs, on fera prendre des bains.

Provision de feuilles de betterave

Il est utile de rappeler aux cultivateurs les recettes les plus convenables pour tirer parti des feuilles qui constituent une matière alimentaire considérable par sa quantité, et qu'on aurait tort de dédaigner, sous prétexte que sa valeur alimentaire n'est que de second ordre.

Les feuilles de betteraves, salées, conservées en silos, sont pendant l'hiver un bon appât à ajouter aux aliments secs. Pourvu qu'on évite de les donner dans une proportion supérieure à un tiers de chaque ration, car ces feuilles contiennent une substance légèrement purgative. C'est un mélange avec du foin sec et de la paille hachée que la feuille de betterave doit être emmagasinée dans les silos bien conditionnés, c'est-à-dire hermétiquement fermés.

Société de colonisation No. 2 du comté de l'Islet

On nous prie de reproduire le rapport suivant de cette société, depuis le 3 mai 1870 jusqu'au 30 octobre 1871:

A l'Hon Louis Archambault, commissaire de l'Agriculture à Québec.

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'acte des sociétés de colonisation, nous avons l'honneur de vous transmettre un rapport général sur les opérations de cette société, depuis sa formation jusqu'au 30 octobre 1871.

Durant la période de temps couvert par le présent rapport, nous avons soulevé, le 14 mai 1870, \$150, et nous avons de suite reçu l'octroi de la même somme du Gouvernement.

Afin de faire progresser plus rapidement la colonisation, nous avons dans le courant de novembre de la même année, fait une deuxième soumission s'élevant au montant de \$300, et nous avons alors obtenu du Gouvernement les \$150 remis par la société No. 3. lors de sa dissolution.

Notre soumission annuelle, payée au mois de mai dernier, a été de 150 piastres, et l'octroi du gouvernement le même montant. Nous avons de plus retiré un profit net de \$12.25 de nos sucres. Ces différents montants ont porté le chiffre de nos recettes à \$1063.92.

Après cette exploration faite gratuitement, par trois des membres de cette société, lors de notre organisation, nous avons obtenu du gouvernement un octroi gratuit de deux mille acres de terre, le long du chemin Tache, dans le Township Garneau, et nous avons de suite commencé nos défrichements.

Au mois de novembre 1870 nous avions 30 arpents d'abattis prêts à recevoir la semence, ce premier défrichement nous a coûté \$362.50.

Le printemps dernier, nous y avons ensemencé: 2 minots de blé, 2 minots d'orge, 30 minots d'avoine noire, un minot de graine de mil et 60 livres de graine de trèfle. Cette semence nous a coûté \$16.

Dans le courant de cet été nous avons fait construire et terminé une maison de 22 pieds carrés et une grange de 30 pieds sur 60 dont le coût s'est élevé à \$213.83. Nous avons de plus payé \$128 pour la construction d'un moulin à battre à cylindres fon et capable de suffire à tous les besoins de la société. Un deuxième défrichement de 30 arpents livrable cet automne nous a coûté \$330. Une somme de \$11.70 a aussi été dépensée pour le fossage des terrains ensemencés et la réparation de nos chemins.

De sorte que nos dépenses ont aujourd'hui atteint un montant de \$1092 08.

Une troisième entreprise de 30 arpents d'abattis qui aura lieu cet automne nous coûtera \$345, et la construction des fossés \$25.

Une somme de \$150 sera probablement dépensée, le printemps prochain, pour l'achat de bêtes à cornes, moutons et cochons. De plus, comme notre prochaine récolte doublera celle de cette année, nous devrons faire construire une nouvelle grange dont le coût probable sera de \$175, et une somme de \$50 sera à peine suffisante pour faire construire, au printemps, les clôtures nécessaires. Ce qui portera alors le chiffre de nos dépenses à \$1837 08.

Pour faire face à ces dépenses, notre souscription du mois de mai prochain, et l'octroi du gouvernement, figureront pour un montant de \$300. Le produit de la récolte de cette année (au-delà de 3500 quintaux de grain) figurera aussi pour un joli montant. Et le déficit sera comblé par une souscription extraordinaire qui sera déclarée due et payable dans le courant de l'été prochain.

En outre des résultats obtenus, tels que mentionnés, nous sommes en mesure de pouvoir faire remarquer que les travaux entrepris par notre société ont eu pour effet d'attirer l'attention des défricheurs.

Au-delà de 27 lots ont déjà été pris dans le voisinage des terrains de cette société et l'opinion générale est que, dans peu, un centre important de colonisation existera dans cette localité.

H. HEBERT Président.
ALEXIS CARON, Secrétaire-Trésorier.

Saint-Jean Port-Joli, 3 nov 1871.

Du sel et des cendres pour les chevaux

Ceux qui gardent des chevaux devraient leur donner deux fois par semaine, une poignée de sel et de cendre, à la proportion de trois parties de sel pour une de cendre. Les chevaux aiment beaucoup ce mélange qui leur tient le poil doux et fin. C'est en même temps un préservatif contre les vers, la coïque, etc. Ils se trouvent également bien d'un mélange d'un peu de fleur de soufre, de sel et de cendres, donné une fois toutes les deux ou trois semaines. Pareillement, si on en donne aux autres animaux on en obtiendra le même bon résultat. — *Gazette de Sorel.*

" Au Pied de la Croix "

M. George E. Desbarats, l'entrepreneur propriétaire de l'*Optation Publique*, vient de nous faire parvenir, en témoignage d'amitié et de sympathie, la PRIME qu'il destine aux abonnés de son journal.

Cette prime est une magnifique gravure du peintre Thomas, représentant la Sainte-Vierge au pied de la Croix et reproduite au moyen du procédé Leggo.

Le travail est parfait et la pensée du peintre se retrouve tout entière dans la copie qu'on a fait de son tableau. La légèreté dont les commencements, comme on le sait, ont été peu brillants est parvenu en peu de temps à une perfection qui dénote chez les inventeurs une intelligence et une persévérance peu communes.

De nombreuses personnes refusaient de croire au succès du procédé Leggo. Les faits sont venus donner un démenti formel à leurs prévisions. La gravure *Au Pied de la Croix* n'est qu'une seule copie et cependant quelle précision, quelle délicatesse dans son exécution ! On dirait que la main intelligente du peintre guidée par le cœur de l'artiste aurait travaillé à rendre à la perfection la plus pure des pensées chrétiennes.

Si ce n'est pas là du succès, où donc le trouverons-nous.
Nos remerciements à M. George E. Desbarats pour son gracieux envoi.

Potite chronique

Nous remarquons en ce moment un fait digne d'attirer la

sérieuse attention des cultivateurs du bas du fleuve et même de ceux des paroisses d'en-haut. On se plaint beaucoup de la pourriture des patates.

Jusqu'à présent, il était reconnu que les patates des terres fortes sont plus sujettes à la pourriture que celles des sols légers et c'est encore ce qui a lieu cette année dans la plupart des cas.

Mais le fait que nous voulons soumettre à la réflexion de nos lecteurs c'est que toutes les terres fortes ne prédisposent pas également les patates à la pourriture. Les terres fortes éloignées des bords du fleuve se conduisent à ce sujet, comme par la passé. Mais celles qui sont situées sur le littoral des eaux salées sont exception. La pourriture y est nulle. Les patates sont plus aqueuses, il est vrai que dans les terres légères, mais elles n'y ont pas pourri et se conserveront intactes dans les caves.

A quoi est donc due cette excellente conservation des tubercules ? La composition des sols argileux, la grande quantité d'humidité qu'ils conservent pendant la saison de végétation semblent nous faire croire le contraire ; cependant le fait que nous contestons est réel.

Les terres situées près des eaux salées, à un faible niveau au-dessus de la surface de ces dernières, reçoivent nécessairement beaucoup de sel par infiltration. C'est à l'influence de ce sel que nous attribuons la bonne conservation des patates.

Il serait donc très important et très avantageux de faire des expériences sur les effets du salage des terres destinées aux patates. Le sel est le meilleur antiputride et nous croyons que le cultivateur ferait bien de tenir compte de cette propriété.

— La rareté du bois continue dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Il est en grande demande en cette Province pour le Maine et le Massachusetts.

— Les nouvelles de Terre-Neuve sont des meilleures. La pêche a été abondante ; la moisson a rapporté assez partout, mais les ouvriers sont rares ; on est obligé d'employer les femmes pour emmagasiner le poisson.

— Un journal dit qu'avec le bois canadien on reconstruirait Chicago à vingt-cinq par cent meilleur marché qu'avec le bois américain et il demande en conséquence l'abolition des droits sur le bois.

— Nous avons de fortes gelées depuis plus d'une semaine et hier la neige tombait par flocons.

Le *Moniteur Acadien* nous apprend qu'à plusieurs endroits dans le Nouveau Brunswick il y a encore beaucoup de patates dans la terre, les gelées ayant surpris beaucoup de monde.

— Le Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la Province de Québec, pour l'année finissant le 31 décembre dernier, a été distribué aux journaux. Nous serions heureux d'en recevoir aussi une copie.

RECETTES

Sirup pour le rhume

Prenez deux onces de mousse d'Irlande, quatre têtes de pavot, quatre cuillerées à soupe d'orge ; faites bouillir dans trois pintes d'eau jusqu'à ce que le liquide soit réduit à deux pintes ; puis coulez. Ajoutez une livre de sucre. La dose doit être d'une cuillerée à soupe, toutes les fois que l'on éprouve le besoin de tousser.

Ciment pour coller les verres ou la porcelaine cassée

Prenez de la chaux vive en poudre très-fine, mettez-la dans un sac de mousseline. Frottez les bords des morceaux brisés avec un blanc d'œuf battu. Saupoudrez de la chaux sur les parties reconvertes de blanc d'œuf, en la faisant passer à travers le sac qui la contient. Attachez solidement les morceaux ensemble et attendez quelques semaines. Pour la vaisselle commune on se contente de recouvrir les bords des morceaux brisés d'une couche de peinture blanche composée de blanc de plomb et d'huile de lin, on attache les morceaux ensemble et les abandonne jusqu'à ce que la peinture soit sèche.

Elle dure autant que si elle était neuve.



District de Kamouraska.

Une Session de la Cour du Banc de la Reine, ayant juridiction criminelle pour le district de Kamouraska, sera tenue au Palais de Justice de Saint-Louis de Kamouraska, **MARDI le VINGT-UNIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures A. M.**

Je donne, en conséquence, avis à tous ceux qui veulent agir contre des Prisonniers détenus dans la Pri-on commune de ce district, qu'ils soient alors et la présente pour agir ainsi contre eux en tant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges-de-Paix, Coronaires, Connétables et Officiers de la Paix, dans et pour le district sus-dit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

V. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif
Saint-Louis de Kamouraska, 3 nov. 1871.

LIBRAIRIE

Le Sousigné prend la liberté d'informer les Messieurs du Clergé dont il sollicite une part du patronage, qu'il vient d'agrandir considérablement son magasin, et en conséquence a beaucoup augmenté son assortiment tel que Livres de prières, Missels, Breviaires, Livres de piété de toutes sortes.

Aussi Cierges de pure cire fabriqués chez les Révérends Sœurs de la Charité, pesant le poids (16 oz à la livre) pour 9s. 9d. ceux de cire mélangée, tels qu'ils se vendent généralement, 3s. 3d. la livre aussi pesés (16 oz à la livre.)

Vin de messe analysé dit de Coli Inghon infiniment supérieur au vin cotti Woodhouse, vin de messe analysé dit de Barbac, venant d'Espagne, importe par lui-même. Aussi Registre suivant la loi depuis les plus petits jusqu'aux plus grands qu'il vendra à tres bas prix.

Il est prêt à se charger de toutes commandes que l'on voudra bien lui confier pour importations de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Italie ou d'Amérique à une simple commission de 5 p. 100. Une visite est respectueusement sollicitée.

Messieurs les marchands de la campagne sont invités à venir visiter son établissement avant d'acheter ailleurs, afin de s'assurer par eux-mêmes de la grande réduction des prix qu'il vient de faire, principalement sur les livres de prières et classiques, ainsi que sur une grande quantité d'articles de fantaisie, consistant en Jongs d'or, bagues d'or pour dames et merrisiers, Epinglures et Boucles d'oreilles en or, et une foule d'autres objets de fantaisie et de goût des plus variés, etc., etc., qu'il vient de recevoir d'une maison manufacturière de France et qu'il vendra à des prix qui défieront toute concurrence.

—AUSSI—

Un assortiment complet des meilleurs Vins de différentes marques, Eau-de-Vie de Cognac dit Brandy, Eau-de-Vin de Genévriers dit Gin, en fût ou en bouteilles.

Toute commande reçue sera ponctuellement exécutée à la ville ou à la campagne.

J. A. LANGLAIS,
Libraire,
No. 61, rue St. Joseph, St. Roch, Québec,
Vis-à-Vis Pegliano.

Québec 23 Octobre 1871
2 novembre 1871.

APPRENTIS DEMANDÉS

DEUX jeunes gens de 16 à 17 ans, trouveraient de l'emploi comme apprentis typographes, en s'adressant au Sousigné Editeur-Propriétaire de la Gazette des Campagnes, Ste. Anne de la Pocouère.—FIRMIN H. PROULA.

Prix des Marchés.

	QUEBEC.	MONTREAL	TROIS-RIV.
Bœuf, 1ère qualité, 100 lbs.	8 00	9 00	7 00
Fleur extra supérieure	7 00	7 25	6 40
Fleur supérieure	6 25	6 40	6 00
Fleur de campagne, quintal	3 15	3 25	2 75
Mouton, par livre	0 08	0 10	0 09
Porc frais	0 08	0 09	0 09
Lard, par 100 livres	7 00	7 50	6 50
Beurre frais, par livre	0 14	0 20	0 19
Beurre salé	0 17	0 18	0 17
Œufs, par douzaine	0 18	0 22	0 20
Avoine, par minot	0 55	0 58	0 30
Orge	0 00	0 00	0 54
Pois	1 00	1 25	0 89
Pommes, par couple	0 70	0 80	0 50
Diodes	2 00	3 00	2 00
Oies	1 25	1 50	1 00
Sucre d'érable, par livre	0 08	0 09	0 09
Pommes, par minot	0 25	0 30	0 20
Onions, par quart	3 75	4 00	2 50
Pommes, par quart	3 00	4 00	3 00
Bois franc, érable, 2 1/2 pieds	4 00	4 40	6 00
Écorce rouge	3 00	3 50	5 00
Bois mêlé	2 50	3 00	4 75
Paille par 100 bottes	3 00	5 00	7 00
Foin	9 50	10 00	16 00

Chemins de Fer du Grand Tronc

STATIONS	Division Rivière-du-Loup		Division Trois-Rivières	
	Alleur	Matin	Alleur	Matin
Riv.-du-Loup	1 00	9 00	1 00	9 00
St. Jean	1 10	10 10	1 10	10 10
St. Basile	1 20	11 20	1 20	11 20
St. Hubert	1 30	12 30	1 30	12 30
St. Amant	1 40	13 40	1 40	13 40
St. Pierre	1 50	14 50	1 50	14 50
St. Michel	2 00	16 00	2 00	16 00
St. Vincent	2 10	17 10	2 10	17 10
St. Charles	2 20	18 20	2 20	18 20
St. Jérôme	2 30	19 30	2 30	19 30
St. Laurent	2 40	20 40	2 40	20 40
St. Louis	2 50	21 50	2 50	21 50
St. Pierre	3 00	23 00	3 00	23 00
St. Charles	3 10	24 10	3 10	24 10
St. Jérôme	3 20	25 20	3 20	25 20
St. Laurent	3 30	26 30	3 30	26 30
St. Louis	3 40	27 40	3 40	27 40
St. Pierre	3 50	28 50	3 50	28 50
St. Charles	4 00	29 00	4 00	29 00
St. Jérôme	4 10	30 10	4 10	30 10
St. Laurent	4 20	31 20	4 20	31 20
St. Louis	4 30	32 30	4 30	32 30
St. Pierre	4 40	33 40	4 40	33 40
St. Charles	4 50	34 50	4 50	34 50
St. Jérôme	5 00	35 00	5 00	35 00
St. Laurent	5 10	36 10	5 10	36 10
St. Louis	5 20	37 20	5 20	37 20
St. Pierre	5 30	38 30	5 30	38 30
St. Charles	5 40	39 40	5 40	39 40
St. Jérôme	5 50	40 50	5 50	40 50
St. Laurent	6 00	41 00	6 00	41 00
St. Louis	6 10	42 10	6 10	42 10
St. Pierre	6 20	43 20	6 20	43 20
St. Charles	6 30	44 30	6 30	44 30
St. Jérôme	6 40	45 40	6 40	45 40
St. Laurent	6 50	46 50	6 50	46 50
St. Louis	7 00	47 00	7 00	47 00
St. Pierre	7 10	48 10	7 10	48 10
St. Charles	7 20	49 20	7 20	49 20
St. Jérôme	7 30	50 30	7 30	50 30
St. Laurent	7 40	51 40	7 40	51 40
St. Louis	7 50	52 50	7 50	52 50
St. Pierre	8 00	53 00	8 00	53 00
St. Charles	8 10	54 10	8 10	54 10
St. Jérôme	8 20	55 20	8 20	55 20
St. Laurent	8 30	56 30	8 30	56 30
St. Louis	8 40	57 40	8 40	57 40
St. Pierre	8 50	58 50	8 50	58 50
St. Charles	9 00	59 00	9 00	59 00
St. Jérôme	9 10	60 10	9 10	60 10
St. Laurent	9 20	61 20	9 20	61 20
St. Louis	9 30	62 30	9 30	62 30
St. Pierre	9 40	63 40	9 40	63 40
St. Charles	9 50	64 50	9 50	64 50
St. Jérôme	10 00	65 00	10 00	65 00
St. Laurent	10 10	66 10	10 10	66 10
St. Louis	10 20	67 20	10 20	67 20
St. Pierre	10 30	68 30	10 30	68 30
St. Charles	10 40	69 40	10 40	69 40
St. Jérôme	10 50	70 50	10 50	70 50
St. Laurent	11 00	71 00	11 00	71 00
St. Louis	11 10	72 10	11 10	72 10
St. Pierre	11 20	73 20	11 20	73 20
St. Charles	11 30	74 30	11 30	74 30
St. Jérôme	11 40	75 40	11 40	75 40
St. Laurent	11 50	76 50	11 50	76 50
St. Louis	12 00	77 00	12 00	77 00
St. Pierre	12 10	78 10	12 10	78 10
St. Charles	12 20	79 20	12 20	79 20
St. Jérôme	12 30	80 30	12 30	80 30
St. Laurent	12 40	81 40	12 40	81 40
St. Louis	12 50	82 50	12 50	82 50
St. Pierre	13 00	83 00	13 00	83 00
St. Charles	13 10	84 10	13 10	84 10
St. Jérôme	13 20	85 20	13 20	85 20
St. Laurent	13 30	86 30	13 30	86 30
St. Louis	13 40	87 40	13 40	87 40
St. Pierre	13 50	88 50	13 50	88 50
St. Charles	14 00	89 00	14 00	89 00
St. Jérôme	14 10	90 10	14 10	90 10
St. Laurent	14 20	91 20	14 20	91 20
St. Louis	14 30	92 30	14 30	92 30
St. Pierre	14 40	93 40	14 40	93 40
St. Charles	14 50	94 50	14 50	94 50
St. Jérôme	15 00	95 00	15 00	95 00
St. Laurent	15 10	96 10	15 10	96 10
St. Louis	15 20	97 20	15 20	97 20
St. Pierre	15 30	98 30	15 30	98 30
St. Charles	15 40	99 40	15 40	99 40
St. Jérôme	15 50	100 50	15 50	100 50

AVIS AUX MEUNIERIS

Le sousigné étant le seul agent, dans le District de Québec, pour la vente et le placement de Smutt et de Separateur brevete de M.M. Howes Babcock & Co. des Etats-Unis, pourra expédier sur demande un dessin de leurs machines avec une copie des certificats de l'Honorable Elizee Dionne et autres, pour qui il en a placé dans leurs moulins.

Toutes les commandes devront être adressées au sousigné, à la Rivière-Ouelle, et seront exécutées au plus vite.

ALPHÉE DECHÈNE.

Rivière-Ouelle, octobre 1871.

CERTIFICATS

Nous certifions que les séparateurs de Howes Babcock & Co. placés dans divers moulins, par M. Alphée Dechêne, sont préférables aux anciens smutt ou séparateurs; qu'ils n'endommagent point les grains qui sont triés nets; qu'ils n'exigent point plus de force ni d'espace, et que leur grande utilité est dans le nettoyage parfait des grains, soit pour en faire de la semence, soit pour les moudre.

LUC LETELLIER
E. DIONNE.